

Garantie de remboursement Conditions générales

Les présentes Conditions générales régissent la relation entre Aion et vous (le "**Client**") en ce qui concerne la "Garantie de remboursement" (les "**Conditions générales de remboursement**").

La Garantie de remboursement est offerte dans le cadre des Conditions générales de la Banque telles qu'approuvées par le Client (les "**Conditions générales**", voir <https://www.aion.be/fr/conditions-generales.html>). Sauf disposition contraire dans les présentes Conditions générales de remboursement, tout terme commençant par une lettre majuscule a la même signification que celle prévue dans les Conditions générales. En cas de divergence entre les Conditions générales de la Garantie de remboursement et les Conditions générales, les Conditions générales de la Garantie de remboursement prévaudront.

1. Qui est Aion ?

Aion est un établissement de crédit constitué en société anonyme de droit belge, ayant son siège social rue de la Loi 34 à 1040 Bruxelles, Belgique, et enregistré auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.199.306 et est ci-après dénommé la "**Banque**", "**Aion**", "**nous**" ou "**notre**".

2. En quoi consiste la Garantie de remboursement ?

La Garantie de remboursement est un engagement de la Banque à vous rembourser la différence (le cas échéant) entre (i) les frais d'adhésion mensuels que vous avez effectivement payés pour l'abonnement Premium pendant les douze (12) premiers mois d'adhésion active et (ii) vos *Économies* (décrites plus en détail ci-dessous) réalisées pendant la même période, si et dans la mesure où cette soustraction conduit à un résultat positif. Ce résultat positif est ci-après dénommé l'"**Avantage**".

3. Qui peut bénéficier de l'Avantage ?

L'Avantage est accessible aux clients particuliers résidant en Belgique, détenteurs d'un abonnement Premium actif pendant au moins douze (12) mois consécutifs et ayant payé leur cotisation et tous les autres montants (le cas échéant) dus à la Banque en temps voulu.

4. Quand un abonnement est-il considéré comme actif ?

Pour bénéficier de l'Avantage, vous devez posséder un abonnement Premium actif ayant été activé après l'entrée en vigueur de la Garantie de remboursement (c'est-à-dire après le 1er juillet 2020).

Un abonnement est considéré "activé" dès que la Banque confirme votre acceptation en tant que Client Premium et que la relation contractuelle entre vous et la Banque entre en vigueur ("**Date d'entrée en vigueur**").

Vous serez considéré(e) comme membre actif si, au cours de la période de douze (12) mois suivant la Date d'entrée en vigueur :

1. vous recevez un montant total d'au moins 500 EUR par mois civil sur un ou plusieurs de vos comptes ouverts chez Aion ;
2. vous ne résiliez pas votre abonnement, ni ne passez à l'abonnement Light, et Aion n'a pas décidé de mettre fin à la relation avec vous conformément à ses Conditions générales ;
3. vous respectez de manière constante et continue toutes les obligations contractuelles et légales envers Aion, en particulier les obligations énoncées dans les Conditions générales et dans les présentes Conditions générales de la Garantie de remboursement ;
4. vous ne bénéficiez pas d'autres promotions sur les frais d'abonnement (par exemple, un essai gratuit de 3 mois) ;
5. vous activez au moins un des services suivants décrits à l'article 5 ci-dessous (les "**Services sélectionnés**") : Prêts, Dépôts, Max Bills, Gestion d'actifs, Services d'assurance. Les transactions effectuées via d'autres Services Sélectionnés ne suffisent pas pour valider l'adhésion active.

5. En quoi consistent les Services sélectionnés?

Les Services sélectionnés sont répartis dans les catégories suivantes : Prêts, Dépôts, Max Bills, Gestion d'actifs, Transactions et Services d'assurance. Pour plus d'informations sur ces services, veuillez consulter www.aion.be.

- Les Prêts incluent (i) les prêts à tempérament et (ii) les facilités de réserve de trésorerie ;
- Les Dépôts incluent (i) les dépôts à terme et (ii) les comptes d'épargne réglementés ;
- Max Bills comprend les services de réduction des factures portant sur (i) l'énergie domestique (électricité et gaz - compteur unique), (ii) le téléphone mobile (abonnement, plans tarifaires SIM uniquement) ;
- Gestion d'actifs désigne la gestion de portefeuille semi-automatisée fournie en coopération avec ETFmatic ;
- Les Transactions incluent (i) les comptes à vue, (ii) les retraits aux guichets automatiques, et (iii) les opérations de change de devises ; (iv) les services de paiement autres que les opérations de change de devises ;
- Services d'assurance : souscription d'un produit d'assurance distribué par Aion ou par des courtiers associés.

6. Comment Aion calcule-t-il les Économies et l'Avantage ?

L'Avantage est calculé au terme des douze (12) mois d'abonnement actif.

L'Avantage est égal à la différence positive (le cas échéant) entre :

- i. le total des frais d'abonnement effectivement payés par le Client pendant les douze (12) mois d'abonnement actif (TVA incluse)¹; et
- ii. vos Économies calculées selon les règles de chaque Service sélectionné ci-dessous (section 7 à 12) pour les douze (12) mois d'abonnement actif.

¹ A partir du 1er juillet 2020, les douze mois de cotisation pour un abonnement Premium s'élèveraient à 228 EUR TVA comprise.

Il est possible que nous excluions certaines offres de la comparaison. En règle générale, nous ne prenons pas en compte les offres groupées, les conditions négociées individuellement, les offres avec un afflux maximum, les offres promotionnelles et temporaires, et les offres d'entités qui ne sont pas des établissements de crédit agréés établis en Belgique.

Pour effectuer notre comparaison, nous utilisons des données accessibles au public ou tirées directement de sites Internet ou d'autres sources accessibles au public où les offres sont affichées. Bien que nous fassions le maximum pour identifier les offres d'autres établissements, nous ne pouvons pas garantir que nos données soient toujours complètes, exactes ou à jour.

Les offres comparées ne dépassent pas un mois dans le cas des Prêts, Dépôts et Transactions, et trois mois dans le cas de la Gestion d'actifs.

Nous calculons les *Économies* au terme de la période de douze (12) mois suivant la Date de début ("*Période de calcul*").

- Pour les Prêts et Dépôts, nous prenons en compte les *Économies* qui seraient réalisées pendant toute la durée du produit comme convenu dans le contrat associé conclu entre le Client et la Banque - même si cette durée est supérieure à la Période de Calcul. Nous ne prenons pas en compte les conséquences d'un remboursement anticipé ou d'une résiliation.
- Pour Max Bills et les services d'assurance, nous prenons en compte les économies réalisées grâce au nouveau contrat négocié par la Banque au cours de la Période de calcul.
- Pour la Gestion d'actifs et les Transactions, nous prenons en compte les *Économies* réalisées sur ces produits au cours de la Période de calcul.

7. Comment calculons-nous vos *Économies* sur les Prêts ?

Les *Économies* réalisées sur les Prêts sont calculées comme suit :

- Si un nouveau Prêt est accordé : Les *Économies* représentent la différence entre le taux d'intérêt moyen offert sur le marché belge pour des Prêts de durée comparable et le taux d'intérêt convenu entre le Client et la Banque ;
- Si votre ancien Prêt est refinancé via le service Money Max : Les *Économies* sont calculées en tant que différence entre le montant total des intérêts que vous auriez payés sur le Prêt refinancé et le montant total des intérêts que vous payez sur votre nouveau Prêt avec Aion.

Nous calculons le taux d'intérêt moyen sur le marché belge à partir d'un échantillon de taux d'intérêt offerts par d'autres banques. Nous calculons le taux d'intérêt moyen comme la moyenne des taux d'intérêt offerts par d'autres banques belges. Nous veillons à ce que l'échantillon que nous utilisons couvre les offres de banques représentant au moins 70 % de la part de marché en Belgique en termes de total des actifs. Les taux d'intérêt que nous considérons sont les taux tels qu'ils sont publiquement disponibles sur des sites Internet comme Topcompare ou Spaargids. Nous prenons en compte dans notre base de données les derniers taux mis à jour disponibles à la date d'octroi du prêt, ceux-ci ne dépassant jamais un mois d'ancienneté.

8. Comment calculons-nous vos Économies sur les Dépôts ?

Pour les Dépôts (dépôts à terme et comptes d'épargne réglementés), les Économies correspondent à la différence entre les taux d'intérêt moyens offerts sur le marché et les taux d'intérêt dus par la Banque pour des Dépôts à terme et/ou des comptes d'épargne réglementés similaires (selon les produits de dépôt que le Client a activés).

Nous calculons le taux d'intérêt moyen sur le marché belge à partir d'un échantillon de taux d'intérêt offerts par d'autres banques. Le taux d'intérêt moyen est calculé comme la moyenne des taux d'intérêt offerts par d'autres banques pour des dépôts à des conditions comparables. Nous nous assurons que l'échantillon que nous utilisons couvre les offres de banques représentant au moins 70 % de la part de marché en Belgique en termes d'actifs totaux. Les taux d'intérêt que nous considérons sont les taux tels qu'ils sont publiquement disponibles sur des sites Internet comme Topcompare ou Spaargids. Nous prenons en compte les taux mis à jour dans notre base de données disponibles à la date d'ouverture du dépôt par vos soins, ceux-ci ne dépassant jamais un mois d'ancienneté.

9. Comment calculons-nous vos Économies sur notre service Max Bills ?

Pour Max Bills, les Économies sont calculées sur la base des chiffres indiqués dans la simulation utilisée lors de la migration de votre fournisseur actuel au nouveau fournisseur.

Notre simulation est basée sur des sources accessibles au public et sur les informations que vous nous avez fournies.

10. Comment calculons-nous vos Économies sur notre service de Gestion d'actifs ?

Nous montrons et comparons les frais de gestion d'actifs proposés sur le marché belge par d'autres prestataires de gestion de portefeuille établis en Belgique.

Pour Gestion d'actifs, les Économies sont calculées sur base de la différence entre 0 (zéro) (car nous ne facturons rien en plus de votre cotisation) et les frais de gestion moyens facturés par les principaux fournisseurs de gestion de portefeuille par robots-conseils similaires sur le marché belge. Nous simulons ce que vous auriez payé à ces fournisseurs alternatifs de services de gestion de portefeuille sur base de la valeur moyenne de vos actifs couverts par le service Gestion d'actifs en fonction des valeurs à la fin de chaque jour où vous utilisez ce service.

Les gains ou les pertes sur investissements réalisés par le service Gestion des actifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des Économies.

Nous monitorons les taux des fournisseurs de services de gestion de portefeuille alternatifs concernés sur la base de leurs taux accessibles au public.

11. Comment calculons-nous vos Économies sur vos Transactions?

Pour les opérations de change, les *Économies* sont calculées sur base de la différence entre 0 (zéro) (car nous ne facturons rien en plus de notre cotisation) et la marge moyenne (y compris les frais, commissions et écarts en plus des taux interbancaires) facturée par les autres banques, qui ensemble ont une majorité (c'est-à-dire plus de 50%) de la part de marché en Belgique en termes d'actifs totaux sur la base des données disponibles publiquement, qui s'appliquerait au volume de vos transactions enregistrées au cours d'une Période de calcul.

Pour les comptes à vue, les retraits aux distributeurs automatiques, les opérations de change et les services de paiement autres que les opérations de change, les *Économies* sont calculées sur base de la différence entre 0 (zéro) (car nous ne facturons rien en plus de notre cotisation) et les frais moyens facturés par les autres banques, qui ensemble détiennent une majorité (c'est-à-dire plus de 50 %) de la part de marché en Belgique en termes de total des actifs, sur la base de données accessibles au public. Pour ce calcul, nous prenons également en compte le volume de vos transactions enregistrées au cours d'une Période de calcul.

12. Comment calculons-nous vos *Économies* sur nos Services d'Assurance ?

Pour les Services d'assurance, les *Économies* correspondent à tout remboursement, cashback, réduction ou tout autre avantage qui vous est accordé en relation avec un produit d'assurance distribué par la banque ou par des intermédiaires d'assurance associés.

13. Quels sont les autres services dont je bénéficie en tant que Client Premium ?

L'étendue des services couverts par l'abonnement Premium est détaillée sur le site Internet d'Aion (www.aion.be).

14. Combien de temps le service Garantie de remboursement est-il disponible ?

La Garantie de remboursement est disponible pour les clients qui se font membre entre le 1er juillet 2020 et le 1er juillet 2021.

Nous nous réservons le droit de prolonger la période de disponibilité ou de retirer l'offre de Garantie de remboursement à tout moment, y compris avant le 1er juillet 2021. Nous le ferons uniquement sur la base de motifs raisonnables et nous en informerons correctement le public.

15. Comment puis-je demander l'Avantage et quand sera-t-il versé ?

Vous avez droit à un Avantage unique au terme de la période de douze (12) mois suivant la date de début.

Pour obtenir cette prestation, il suffit d'envoyer une e-mail à mbg@aion.be à la fin de la période susmentionnée, mais pas plus tard que quatorze (14) mois après la Date d'entrée en vigueur. Il se peut également que nous vous contactions pour vérifier votre identité.

L'Avantage (le cas échéant) sera versé sous forme de note de crédit dans les trente (30) jours suivant l'introduction de votre demande. L'argent sera versé soit directement sur votre compte Aion, soit sur le compte indiqué dans votre demande.

16. Y a-t-il autre chose que vous devriez savoir ?

Vous avez des questions ou vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à contacter notre Service d'assistance clients à l'adresse : mbg@aion.be.

Nous ne pouvons jamais exclure la nécessité d'adapter les conditions de la Garantie de remboursement, par exemple pour s'adapter aux mises à jour de nos produits et services. Nous ne le ferons que sur la base de motifs raisonnables et nous en informerons correctement le public.

La Banque peut modifier les Conditions générales de la Garantie de remboursement suivant les mêmes conditions que celles prévues dans les Conditions générales.

Vos données seront traitées conformément à notre politique de confidentialité que vous pouvez consulter ici : <https://www.aion.be/fr/politique-de-confidentialite.html>

Tous les droits et obligations des Clients et de la Banque sont régis par le droit belge et doivent être interprétés conformément à celui-ci.

Sans préjudice des dispositions légales impératives dérogatoires prévoyant la compétence d'autres juridictions (par exemple pour les consommateurs), la Banque et le Client, en demande ou en défense, peuvent saisir les tribunaux de Bruxelles pour tout litige découlant de ou lié directement ou indirectement à leur relation d'affaires.